

Nouveau scandale à Nice : les sinistres sirènes de l'OIN Plaine du Var

CAPRE 06

Septembre 2014

Qu'es aquò «OIN» ?

Une **Opération d'Intérêt National**, en clair, un outil d'aménagement du territoire échappant au Code de l'Urbanisme et dont l'État conserve la maîtrise via un EPA (Etablissement Public d'Aménagement).

Initié par M. Estrosi alors ministre délégué à l'Aménagement du Territoire, validé en mars 2008 sous le label « **Eco-Vallée de la plaine du Var** », cette OIN, la plus vaste de France est un projet COLOSSAL.

- ♦ Superficie : 10 000 hectares,
- ♦ 15 communes impactées dans la Plaine du Var,
- ♦ 25 km du Sud au Nord, 6 km d'Est en Ouest à cheval sur le fleuve,
- ♦ 450 hectares aménageables,
- ♦ 3 000 000 m² (300 hectares) urbanisables... derechef ! 2,5 milliards € d'investissements.

Qui dit mieux ?

Une chance inouïe de « *mutation économique pour les Alpes Maritimes* » dit l'EPA « *un modèle d'essor et d'urbanisme* », un « *laboratoire d'innovations sans précédent* » clame la brochure mirobolante EPA/NCA, qui cible, vous l'aurez deviné entrepreneurs, bâtisseurs, investisseurs de tout poil.

Objectifs affichés

« **Accélérer le développement de Nice** » ; « **assurer l'ouverture aux capitaux internationaux** », la stratégie « d'ensemble » étant garantie par la « forte alliance » entre l'État et les collectivités locales «et le large consensus financier des intérêts privés locaux et de la haute finance nationale et étrangère».

Succès en effet assuré grâce à la structure Métropole Nice Côte d'Azur présidée d'une main de maître par le Député-Maire de Nice, Christian Estrosi, également Vice-Président de l'EPA de la Plaine du Var.

Fini le mythe de Silicone Valley, bienvenue à VINCI ALLIANZ Vallée... et aux futurs partenaires tel IKEA qui s'installe au sein du quartier de Nice Saint-Isidore, contigu au stade Allianz Riviera (signature du protocole d'accord le 12 avril 2013) ... Allons, Messieurs, n'hésitez plus ! Faites vos jeux : demandez l'OIN Plaine du Var !

La réalité est tout autre, état des lieux

L'existant, c'est un territoire hétéroclite, un patchwork incroyable où malgré hangars, garages, décharges sauvages, fourrière, jardineries et grandes surfaces, villas et ZI, derrière les digues et entre les friches, survivent des exploitations agricoles avec les casiers, les serres et les cultures de plein champ sous les coteaux où existent encore quelques exploitations en terrasses où sont cultivées les agrumes, vignes, oliviers, mimosas traditionnels... Un territoire que les décideurs locaux, économiques et élus ont sciemment laissé se dégrader et s'enlaidir au fil des années sur les deux rives du fleuve Var.

Afin de plus aisément l'obliger à muter ? Afin d'en éliminer totalement l'activité agricole, jugée obsolète par ces mêmes décideurs et promoteurs avides d'expansion urbaine et d'activités commerciales à toujours plus grande échelle ?

A ce jour, l'OIN n'est qu'une superposition de grands projets où l'esprit rationnel se perd mais où chantiers après chantiers s'opère à nouveau un développement anarchique effrayant qui éradique les activités agricoles de la basse vallée du Var.

Ainsi sur la rive gauche, déjà sorties de terre au coup par coup mais au pas de charge, des réalisations imposées :

- ♦ le Grand Stade (Allianz Riviera) administré par NES (Nice Eco Stadium), filiale de Vinci Concessions pour un coût de 243,5 millions d'euros dont 69 de subventions des collectivités publiques, soumis à un contrat de parrainage avec l'assureur Allianz , 35 000 places pour être labellisé Euro-2016 et 6,8 millions d'euros de redevance annuelle pour la ville de Nice, les contribuables ! ;
- ♦ la ZAC Grand Arénas « comparable aux quartiers Européens leaders », déjà 3 000 m² de bureaux disponibles mais vides ! Une zone d'environ 60 hectares où sont plus ou moins en cours de réalisation :
 - les éco-quartiers des Moulins 120 000 m² résidentiels ;
 - Nice Méridia, technopole urbaine (périmètre de réflexion : 200 ha - 320 000 m² de capacité constructible - 2 100 logements), « la destination idéale pour une implantation dans un environnement urbain de grande qualité, catalyseur d'innovation et à haute performance environnementale », aujourd'hui un 1er secteur opérationnel de 26 ha ;
 - le Pôle Multimodal de tous les échanges (aéroport/gare TGV sans le TGV/tramway lorsqu'il arrivera...) censé être le premier maillon de l'opération ;
 - le futur Parc des Expositions « de niveau international » surdimensionné et dépendant du transfert de l'actuel MIN de Nice (Marché d'Intérêt National) sur l'autre rive du Var, au lieu-dit La Baronne, commune de La Gaude ;
 - la route à quatre voies d'une largeur de quarante mètres, la seule voie d'infrastructure devant servir sur tout le maelström...

Or pour cette seule voie de 40m censée desservir le grand stade, c'est plus de 120 propriétaires expropriés : des vies humaines brisées, des jardins nombreux sacrifiés, des terres fertiles bétonnées.

Les transports en commun pas au point, la prolongation du tramway ...horizon 2030.

Malgré toute la démesure et ces visées internationales, nous constatons que l'autocongratulation demeure locale puisque « *La Métropole a reçu le vendredi 15 novembre le trophée d'or Climat-Énergie remis par le Conseil Général...* » !

Contestation : le manque de vision globale, d'orientations, d'information

Des enquêtes publiques jouées d'avance; des dossiers ficelés avant même d'être soumis ; des parodies de concertation sur les PLU avalisés de toute façon par la *structure Métropole Nice Côte d'Azur*.

De fait, une parodie de concertation, un simulacre de démocratie, pour une opération dont les orientations majeures ne sont toujours pas définies. VICTIME n° 1 : les terres agricoles proies du béton et reportées sur des espaces en flancs de coteaux, difficiles à mettre en valeur. Feu la plaine alluviale qui offre des terroirs parmi les plus fertiles d'Europe!

La vocation vivrière de ce « grenier » des Alpes Maritimes répond toujours à une demande accrue de la population locale désireuse de produits locaux et de plus en plus de produits de l'agriculture biologique ce qui redynamise les activités anciennes et les savoir faire traditionnels. Ainsi, l'agriculture de la basse vallée du Var prisée par de nouvelles valeurs « néo-rurales » est devenue une activité économique majeure selon l'avis de la DTTM (04/10/12), « un enjeu stratégique », « une priorité alors même que cette activité est menacée ».

Les vrais enjeux

Nous accusons l'Eco-Vallée d'infractions aux législations nationale et européenne et agissons afin de les faire respecter.

Nous réclamons le suivi de la CE pour les espèces menacées sur tout le périmètre Natura 2000.

Nous contestons le bien-fondé de l'OIN Plaine du Var parce qu'elle met en danger notre capital écologique, agricole, hydraulique et économique.

Nous dénonçons l'usurpation du label écologique « Eco-Vallée » auquel elle ne saurait prétendre **et l'endettement outrancier, les expropriations inhumaines et coûteuses**, les projets en cours estimés déjà à plusieurs milliards d'euros sont inutiles en période de crise et de rigueur budgétaire.

Nous nous élevons contre l'habillage écolo avec lequel la *structure Métropole Nice Côte d'Azur* a bercé puis berné et bafoué encore les populations concernées. On veut nous faire avaler une OIN qui n'est pas « éco-exemplaire »; nous récusons les appellations « parcs » en tout genre : « les parcs d'affaires », les « parcs d'exposition », les futurs « éco parcs » servant de liant entre les pôles urbanisés. Nous refusons les labellisations trop faciles de « développement durable » et « trames vertes », l'« éco compatibilité » des bâtiments HQE qui ne compenseront jamais la disparition irréversible de nos espaces naturels et agricoles.

Nous exigeons la prise en compte des avis répétés de l'Autorité environnementale concernant le maintien des terres agricoles EN PLAINE de l'estuaire au verrou de l'Estéron au nord.

Nous nous indignons vis-à-vis des risques que l'artificialisation des sols, la pollution potentielle des eaux de ruissellement, conjugués aux risques d'inondation font courir à la population sur toute la vallée, il est nécessaire de conserver des zones humides, tampons de sécurité indispensables afin que les eaux du fleuve Var puissent s'épandre et se résorber.

« Le Var se caractérise par un régime torrentiel et une forte pente, des écoulements rapides des vallons, des coteaux ; les destructions des digues et des seuils à la crue de 1994 appellent la réalité du risque d'inondation » (P.P.R.I.)

La préservation des exploitations agricoles en rive droite est nécessaire pour éponger les errements du fleuve, constatant que la rive gauche est quasiment bétonnée du nord au sud.

Ce Var, domestiqué par les digues qui l'enserrent des deux côtés est considéré sécurisé. En réalité, du fait de cet endiguement, il représente des risques accrus, si bien que tout projet supplémentaire, par exemple le doublement de la superficie du centre commercial Cap 3000 situé sur l'estuaire même, apparaît aberrant, voir irresponsable !

Nous refusons la MORT PROGRAMMÉE de l'agriculture en Plaine du Var :

- ♦ **le transfert du MIN à « La Baronne »** quartier gaudois et ne voulons pas non plus des infrastructures de transport desserte/échangeurs et voies d'accès prévues dans le lit mineur du Var. Nous refusons l'implantation de cette « plateforme agro-alimentaire de 25 hectares » parce qu'elle n'est qu'un des éléments de maillage destiné à mettre « en lien » la rive droite du Var encore agreste avec le quartier urbain Lingostière (rive gauche), car l'idée est de structurer ainsi une « nouvelle centralité » niçoise. L'implantation du MIN à la Gaude, ce serait toute une chaîne de terres fertiles à nouveau sacrifiées.
- ♦ **l'urbanisation des plans de Carros**, les implantations d'une usine biomasse et d'une scierie industrielle au Broc.

Nous nous félicitons de la décision prise par la Commission Européenne (CE) suite aux saisines effectuées par des associations locales auprès de la Commission des Pétitions du Parlement Européen et soutenues par les députés écologistes européennes Sandrine Bélier et Michèle Rivasi sur des "infractions à la législation européenne en matière de biodiversité et d'eau" concernant l'Opération d'intérêt national (OIN) Eco-Vallée en cours d'aménagement près de Nice. [\[Lien : Saisine auprès du P.E rédigée par l'association CAPRE 06\]](#)

Nous affirmons que le cœur de la basse vallée du Var est un carrefour écologique autant qu'économique dont l'axe vital est la terre. L'espace devient rare, les jardins partagés, l'agriculture biologique et l'agriculture périurbaine, l'implantation de jeunes agriculteurs désireux de travailler pour des échanges de proximité, le développement des AMAP sont autant de pistes économiques nouvelles possibles. Seules, des terres agricoles respectées et développées afin de répondre aux besoins actuels préserveront l'équilibre nécessaire pour sécuriser l'habitat des populations et protéger les nappes phréatiques des pollutions à grande échelle.

CAPRE 06 – collectif associatif pour des réalisations écologiques (association loi 1901)